



trombinoscope en maison de retraite

Par **aculde**, le **19/10/2010** à **21:27**

Bonjour,

Je suis présidente depuis peu du Conseil de Vie sociale d'une EHPAD (maison de retraite) dans une petite commune. Je souhaiterais savoir si je peux demander au personnel de cet établissement de faire partie d'un trombinoscope avec leur nom, et fonction dans l'EHPAD. Ceci faciliterait grandement les relations entre personnel et famille.

Ce trombinoscope serait à la vue des personnes entrant dans la maison de retraite (visiteurs, etc...) Mais ne sera jamais diffusé en ligne.

Ma question précise : l'autorisation de chaque membre du personnel est-elle obligatoire pour faire ce trombinoscope ? Ou puis-je l'imposer à tous et toutes dans le cadre de l'amélioration de la vie sociale de la résidence ?

Merci pour votre réponse.

CA

Par **Domil**, le **19/10/2010** à **22:14**

Oui, l'autorisation est obligatoire.

La notion de publication n'est pas restreinte au sens commun "publier dans un journal", c'est au sens "disponible pour le public".

Or c'est exactement ça que vous voulez faire.

Vous devez donc avoir l'autorisation écrite de chaque personne, qui a le droit de s'y opposer.

Par **aculde**, le **20/10/2010** à **12:10**

merci de votre réponse. C'est dommage, je pensais que dans un lieu public, les personnes y travaillant devaient se présenter aux visiteurs....